PRÉFET
DE LA RÉGION
RÉUNION
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
La Réunion

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Saint-Denis, le 8 décembre 2022

DENGUE À LA RÉUNION :
Une nouvelle campagne de communication pour sensibiliser aux gestes de prévention

Du 14 au 27 novembre, 12 cas de dengue ont été enregistrés, contre 3 cas pour la quinzaine précédente. Le nombre de cas augmente légèrement mais reste à un niveau bas.

La dengue a continué de circuler durant l'hiver, laissant craindre une éventuelle reprise épidémique dans les semaines à venir, avec l'arrivée de l'été et des conditions météorologiques plus favorables au développement des moustiques (chaleurs, pluies).

Afin de sensibiliser davantage l'ensemble des réunionnais, la préfecture et l'ARS La Réunion lancent cette semaine une nouvelle campagne de communication : « Contre la dengue, éliminons l'eau stagnante » et « continuons à nous protéger - ROUV BARO, nous sommes à vos côtés pour vous conseiller ! », tels sont les deux messages clés de cette campagne visant à promouvoir les moyens de protection et à sensibiliser la population à l'accueil des équipes de l'ARS dans leurs cours et jardins pour lutter contre les moustiques.

Situation de la dengue au 8 décembre 2022

(Données Santé Publique France Réunion, ARS)

Sur la période, les cas sont répartis dans 8 communes situées principalement dans l'Ouest et le Sud de l'île : Saint-Leu, La Possession, Saint-Paul, Le Tampon, les Avirons, Etang Salé, Saint-Joseph et Saint-Denis.

Après quatre années d'épidémies de dengue avec une circulation intensive du virus, l'année 2022 s'est caractérisée par un nombre plus faible de malades et l'installation d'une situation d'inter-épidémie.

La circulation s'est maintenue à un niveau faible durant l'hiver 2022.

Les actions de lutte anti-vectorielle, associées à l'apparition de phénomènes météorologiques moins favorables au développement des moustiques et la possible d'une immunité acquise de la population dans certains quartiers, ont permis de réduire le nombre de cas.

Depuis le 1er Janvier 2022

- **1 175 cas confirmés***
  29 800 cas en 2021
- **190 passages aux urgences**
  4 124 en 2021
- **61 hospitalisations**
  1 140 en 2021
- **2 décès** directement liés à la dengue
  21 en 2021

** après consolidation des données*
Données en 2021 à la même période

Les équipes du service Lutte Anti-Vectorielle aux côtés des réunionnais pour les conseiller

Les missions des agents du service Lutte Anti-Vectorielle de l'ARS :

Des visites à domicile pour sensibiliser les habitants tout au long de l'année

- **conseils sur l'élimination des gîtes larvaires (nids à moustiques) dans les cours et jardins**
- **distribution de répulsifs aux publics prioritaires**

Une intervention autour des cas de dengue confirmés

Une intervention est réalisée autour de chaque lieu du cas de dengue signalé par le dispositif de surveillance (analyses réalisées par les laboratoires) :

- **élimination manuelle des gîtes larvaires**
- **sensibilisation et conseils des gestes de prévention, incitation à consulter un médecin en cas de symptômes**
- **distribution de répulsifs aux publics prioritaires**
- **actions de démoustication par traitement insecticide (deltaméthrine) et biologique (Bti),** réalisées en journée par des agents certifiés dans les cours et jardins selon des protocoles spécifiques. Ils permettent d'éliminer des moustiques qui peuvent être contaminants et limitent ainsi les risques de propagation de la maladie.

Une mobilisation immédiate dès l'apparition des 1ers regroupements de cas de dengue

- **actions de traitement autour des domiciles concernés**
- **information et sensibilisation accentuée de la population, des élèves au sein des établissements scolaires et des professionnels de santé** pour promouvoir les mesures de protections individuelles (élimination des gîtes larvaires, utilisation de répulsifs, moustiquaires…)
- **complétés par des actions de salubrités publiques menées par les communes et intercommunalités**

La préfecture et l'ARS continuent de mobiliser l'ensemble des acteurs (collectivités, associations, entreprises privées…) et de soutenir les actions de sensibilisation (interventions de salubrité publique des collectivités, informations en milieu scolaire, engagement des entreprises, campagnes de collecte de déchets…).

La Lutte Anti-Vectorielle en chiffres en 2022 :

Lancement d'une nouvelle campagne de communication

Objectif de la campagne

Au vu du risque de reprise épidémique cet été, l'objectif de la campagne est de sensibiliser les réunionnais à :

- **continuer la lutte contre la dengue et les moustiques :**
  - **éliminer tout ce qui peut contenir de l'eau stagnante** chez soi (coupelles, petits objets, gouttières…)
  - **se protéger des piqûres de moustique** en utilisant un répulsif et des moustiquaires, notamment pour les nourrissons et les personnes alitées, mais aussi aux portes et aux fenêtres.

- **ROUV BARO ! : réserver un bon accueil aux équipe de l'ARS,** qui se rendent dans les cours et jardins pour apporter des conseils pratiques aux réunionnais.

Les outils de communication

La campagne de communication se décline au mois de décembre comme suit :

- **une campagne radio**
- **une campagne d'affichage urbain** sur toute l'île
- **des affiches** diffusées aux partenaires

>> *retrouvez l'affiche ici*

- **une campagne digitale** - animation vidéo sur les principaux sites internet d'information et les réseaux sociaux de l'ARS et de la préfecture

Téléchargez tous les autres supports de communication sur le site internet de l'ARS La Réunion :
Cliquez ici

Recommandations pour se protéger des piqûres de moustiques et de la dengue

- **Éliminer et vider les eaux stagnantes, qui peuvent constituer des gîtes à moustiques :** coupelles, petits récipients, gouttières, pneus, …

- **Se protéger, y compris durant les 7 jours suivant l'apparition des symptômes pour protéger son entourage (répulsif, moustiquaire…) ;** et continuer à se protéger, même si on a déjà été malade de la dengue antérieurement

- **Consulter un médecin dès les premiers symptômes** (fièvre, maux de tête, douleurs musculaires/articulaires, nausées, vomissements…) et réaliser le prélèvement en laboratoire d'analyse médicale prescrit par votre médecin pour confirmation du diagnostic de la dengue

- **Si vous êtes malade de la dengue :**

- **continuez à vous protéger contre les piqûres de moustiques** pour éviter de transmettre la maladie à votre entourage et surveillez votre état de santé,
- **consultez votre médecin traitant ou en son absence un service d'urgence en cas de dégradation de votre état de santé.**

Retrouvez toute l'information sur la dengue à La Réunion sur le site internet de l'ARS :
Dengue à La Réunion | Agence régionale de santé La Réunion

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974